

PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DÉCRET n° 82/80I du 23/8/1982

Portant nomination de Monsieur OLLESSONGO
André en qualité de Directeur du Financement
du Développement.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/u - la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u - la Loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de
l'Article 47 de la Constitution ;

(/u - le Décret n°82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les attributions des Membres du Gouvernement ;

(/u - le Décret n°81/505 du 11/08/1981 portant attribution et
réorganisation du Ministère du Plan ;

(/u - le Décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u - le Rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret
n°80/644 susvisé ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur OLLESSONGO André Administrateur des SAF de 5ème
échelon est nommé Directeur du Financement du Développement au Secrétariat
Général au Plan.

ARTICLE 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret.

.../...

ARTICLE 3.- Le présent Décret, qui prend effet à compter de la date de prise de Service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo, et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le 23 Août 1982

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT,

Le Ministre du Plan

Pierre MOUSSA.

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Bernard COMBU-MATSIONA.

Colonel Louis SYLVAINE-GOMA.

Le Ministre des Finances

Itihi Osséthumba LEKOUNDZOU.